



Fiche Synoptique

La Parentèle



La Parentèle
Chef de service : Dominique DEWEVER

89, rue Dusouich
62300 LENS
☎ : 03.21.78.22.47
☎ : 03.21.78.00.73
✉ : apsaparentele@sfr.fr

Public accueilli

Accueil de couple et de famille rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s) suite à des problèmes relationnels.

Objectifs / Missions

- Valoriser les rôles et compétences des parents ; permettre à chaque parent d'exercer pleinement et sereinement son rôle ;
- Aider et accompagner les familles en conflit, en cours de séparation ou séparées, dans l'intérêt des enfants ;
- Favoriser l'exercice équitable et responsable de la co-parentalité dans toutes situations familiales ;
- Contribuer à la bientraitance des enfants en renforçant les compétences et capacités parentales ;
- Offrir un lieu convivial permettant l'exercice du droit de visite dans un lieu neutre ;
- Favoriser le lien parents/enfants ;
- Accompagner les problématiques familiales (situations de violences intra conjugales ou de maltraitance) ;
- Permettre aux familles d'accéder réellement à leurs droits ;
- Apporter un soutien dans le cadre d'une écoute individuelle, pour les parents en grande rupture familiale, notamment les parents en situation de « sans domicile fixe » ;
- Favoriser la mise en réseau des solidarités entre parents.

Services / Prestations

❖ Lieu neutre pour l'exercice des droits de visite

Mandatement : Juges aux affaires familiales, juges des enfants, services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département

Afin de permettre à des parents et à leurs enfants de pouvoir se rencontrer dans de bonnes conditions matérielles et psychologiques. C'est pourquoi un accompagnement social, éducatif et thérapeutique des parents et des enfants est mis en place pour travailler les liens familiaux.

❖ La permanence juridique en droit de la famille

Elle permet d'accueillir, d'orienter et de conseiller autour des problématiques familiales, parentales et conjugales. Elle vise à l'accès à une information en vue de garantir les droits des personnes dans leur démarche vis-à-vis de la justice mais aussi de comprendre et d'intégrer les décisions juridiques.

❖ Le conseil conjugal

Le conseil conjugal permet d'aider les couples en situation de crise, à repérer ce qui se joue dans leur vie relationnelle.

Il va permettre la mise en mots d'un vécu douloureux et favoriser la parole non seulement sur ce qui se passe mais aussi sur ce qui est ressenti. Le thérapeute est ici le garant du contexte qui va permettre le changement.

❖ La médiation familiale

La médiation familiale, notamment en matière de divorce et de séparation, est un processus de gestion des conflits dans lequel les membres de la famille demandent ou acceptent l'intervention confidentielle et impartiale d'une tierce personne, le médiateur familial, afin de prendre des accords pour l'organisation concrète de la vie de leur enfant.

❖ La thérapie individuelle

Elle offre la possibilité à la personne de travailler sur son histoire et de comprendre l'enchaînement des événements qui ont marqué sa vie.

❖ La thérapie de couple et de famille

La thérapie de couple et de famille est un travail sur la relation et la communication. Elle permet à une famille ou à un couple de comprendre son fonctionnement et de ce fait d'appréhender les situations de crise et de conflit.

❖ L'animation de groupes de parole ou d'échanges

La structure intervient dans l'animation de groupes de parole ou d'échanges entre parents à la demande des municipalités, des centres sociaux, des associations.

Les thèmes abordés lors des séances d'échanges entre parents sont diversifiés : la nutrition et les troubles alimentaires, le sommeil, les rythmes de l'enfant, l'école, les loisirs, la sexualité. Dans ces séances de sensibilisation, l'accent est surtout mis sur les échanges et les solidarités qui peuvent s'installer entre les parents. Le contenu théorique n'est ici qu'un support pour permettre aux parents d'inventer leurs propres réponses face aux questions qu'ils se posent vis-à-vis des besoins de leur enfant.

❖ Des actions à destination des parents

La structure intervient avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Tribunal de Béthune, dans une action pour des pères incarcérés à la Maison d'Arrêt.

Elle met en place une action favorisant le lien d'attachement autour du massage pour bébé. Le massage pour bébé se base sur une série de gestes respectueux du corps de l'enfant mais bien plus qu'une technique, c'est une écoute active de la mère à son enfant, une rencontre entre deux partenaires, un échange tonique et relationnel. En invitant les parents à entrer en relation avec leur nourrisson, on favorise le processus d'attachement en développant un dialogue corporel privilégié

Personnel / équipe

- | | |
|---|--------------------------------------|
| → 1 Chef de service, thérapeute familiale ; | → 1 Juriste en droit de la famille ; |
| → 1 Médiatrice familiale ; | → 1 Thérapeute familial et conjugal |
| → 1 Conseillère conjugale et familiale ; | → 1 Secrétaire comptable. |

Partenariat

- Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents ;
- Conseil Général du Pas-de-Calais ;
- Caisse d'Allocations Familiales ;
- La Justice.

Autres